



CENTRE DE FORMATION L'ATELIER

EMPLOI / METIER : Technicien qualifié 2ème degré

DEFINITION :

Réalise, dans le cadre de la formation continue, les apprentissages des savoir-être, des savoirs et des savoir-faire de publics jeunes et adultes afin de favoriser leur insertion professionnelle ou leur adaptation aux évolutions techniques et professionnelles.

Cette définition est complétée par les mentions spécifiques à l'emploi dans chaque service du centre de formation.

ACCES A L'EMPLOI/METIER :

Selon les disciplines et le type de service, les conditions d'accès sont variables.

Les formations de niveau IV à I sont le plus couramment exigées (BAC à BAC + 5). Mais les recrutements privilégient également une expérience professionnelle confirmée, en rapport avec les formations que nous dispensons.

Pour le recrutement des formateurs, il convient de s'attacher :

- En priorité à l'emploi proposé, apprécié en termes d'autonomie, de responsabilité, de formation, d'expérience professionnelle ou d'expertise par rapport à l'emploi, avant de prendre en compte le titre attribué au salarié ;
- Aux aptitudes professionnelles du salarié, à son expérience professionnelle, à ses diplômes ou à sa qualification, notamment s'ils sont en rapport direct avec l'emploi occupé, et, d'une façon générale, à son expertise dans le domaine professionnel concerné. Toutefois, le fait de disposer de titres universitaires n'implique pas nécessairement l'appartenance à la catégorie des cadres si l'emploi occupé ne relève pas lui-même de cette catégorie ;
- A la polyvalence des compétences à assumer.



SERVICE : PARCOURS 2

Fiche de poste : formateur/trice plateau des habiletés

Définition de l'emploi	Le service attendu du formateur en plateau des habiletés est le suivant. En lien étroit avec l'équipe « Parcours 2 », il encadre les jeunes qui lui sont confiés en atelier, observe et commente leurs progrès sur le plan de la tâche, mais aussi dans leur relation aux autres et sur le plan personnel (confiance en soi, motivation, dynamisme).
Mentions spécifiques au service	
Compétences	<ul style="list-style-type: none">▪ Avoir de bonnes capacités manuelles et techniques.▪ Savoir animer, susciter une dynamique de groupe pour provoquer des situations de dialogue, de débats entre différents points de vue.▪ Savoir transmettre du positif au jeune, pour l'aider à retrouver confiance en

	<p>lui : le regarder positivement, parler de lui - et lui parler - de façon positive.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir faire le lien entre les activités manuelles et les savoirs de base. ▪ Savoir faire le lien entre une situation en atelier d'habiletés et ce que demande une situation de travail en entreprise. ▪ Etre capable de reconnaître, chez un jeune en activité, des progrès en regard de ce qui est dit au départ de ses difficultés. ▪ Savoir reconnaître ce qui est important dans une situation d'atelier (en regard des objectifs pédagogiques). Savoir identifier les problèmes, savoir les mettre en débat d'abord avec les jeunes eux-mêmes, ensuite avec les collègues. ▪ Etre organisé. ▪ Savoir gérer son temps et rendre compte de son emploi du temps. ▪ Savoir travailler en équipe. ▪ Respecter et faire respecter les règles de sécurité.
Nbre de stagiaires accueillis en atelier	Moyenne de 10 jeunes – avec d'éventuelles pointes d'activité à gérer ponctuellement.
Méthode pédagogique	<p>La méthode « PARCOURS 2 » consiste à utiliser toutes les situations de vie ou de travail pour faire progresser le jeune dans sa manière d'aborder les règles de la vie sociale, dans le quotidien et au travail. L'aider à changer son comportement avec les autres, sa présentation (allure, tenue, manière de réagir), mais plus profondément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aider à aborder positivement les connaissances et les apprentissages. - l'encourager à comprendre son environnement, à reconnaître les contraintes et ce sur quoi il peut agir, ses marges de manœuvre. - l'aider à argumenter un point de vue réellement personnel.
Activités	<p>A/ Mettre en œuvre les ateliers et les temps de parole :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer des temps de face-à-face pédagogique en accord avec le projet de Parcours 2 : accueillir et accompagner les jeunes, les aider à concevoir l'objet de leur activité, à le réaliser et à l'évaluer, dans un esprit de groupe. ▪ Préparer le contenu pédagogique, en accord avec le projet global et en lien avec l'équipe PARCOURS 2 : le référent d'équipe, les formateurs référents et le responsable des plateaux d'habiletés. ▪ Participer au groupe d'appui pédagogique, qui a vocation à animer une réflexion collective sur la mise en œuvre du projet de l'établissement. <p>B/ Faire le lien entre les activités manuelles et les savoirs de base.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner en permanence une place au langage, en aidant les participants aux ateliers à mettre en mots leur point de vue : avant, pendant et après l'activité manuelle et technique. ▪ Valoriser le langage dans le travail : approfondir le lexique, inciter chacun à utiliser les mots de la technique, montrer le lien entre 'bien faire' et 'savoir dire ce qu'on fait'. ▪ Valoriser l'oral mais aussi l'écrit, en encourageant la tenue rigoureuse des dossiers de stagiaires : plans et croquis réalisés ; liste des termes techniques ; petits résumés des activités ; fiches de contrôle et d'évaluation ; mémos concernant le calcul et le raisonnement logique... ▪ Encourager lors des briefings et des débriefings les échanges de points de vue, pour souligner la dimension collective de toute situation de travail. ▪ Faire le relevé, en début et en fin d'atelier, de ce qui va être demandé dans l'exercice manuel, sur le plan du raisonnement logique et du calcul. Utiliser le tableau pour donner les explications nécessaires et réunir ainsi les conditions de la réussite.

	<p>C/ Faire le lien avec les situations de travail en entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter les ateliers d'habiletés comme un temps de travail collectif, même si chacun est occupé à sa propre tâche. En entreprise aussi, le poste de travail n'a de sens qu'en fonction de ce que réalisent les autres. ▪ Montrer l'importance du rangement, de l'organisation, de la planification des tâches, de la propreté des locaux et du respect des matériels, qui sont aussi des facteurs de réussite en entreprise. ▪ Aider les participants aux ateliers à faire en permanence le lien entre les consignes et les résultats, en interrogeant leur propre activité, en regardant dans quelle mesure chacun sait se montrer autonome dans son travail. ▪ Favoriser, quand c'est possible, des activités où l'un est amené à rendre service à l'autre, à coopérer – et en reparler systématiquement dans les débriefings, pour que chaque jeune prenne la mesure de ce qu'attend l'entreprise en termes de comportement, de disponibilité. <p>D/ Analyser, problématiser, évaluer, argumenter (en lien avec le livret d'acquisition, évolution compétences)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser : observer, examiner de près ce qui se passe dans un atelier d'habiletés, sur le plan des relations entre les personnes comme sur le plan des difficultés rencontrées dans l'action. ▪ Problématiser : se poser des questions par rapport à ce qu'on a observé ; ne pas prendre ce qu'on constate comme une banalité, mais chercher à creuser, à en savoir davantage, à comprendre comment les participants vivent leur expérience en atelier. ▪ Evaluer : donner en permanence aux participants aux ateliers d'habiletés l'occasion d'être évalués, c'est-à-dire d'avoir un retour qualitatif sur ce qu'ils produisent, ce qu'ils disent, ce qu'ils font et comment ils se comportent. ▪ Argumenter : avoir le souci de porter un jugement sur le travail en atelier en référence à quelque chose, pour argumenter cette évaluation (qui ne doit jamais passer pour arbitraire) : grille de comportement, référentiel des savoirs de base, référentiel technique...
Tâches administratives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter la procédure administrative. ▪ Veiller à un émargement en bonne et due forme de chacune des séquences d'ateliers. ▪ Participer à la rédaction du livret retraçant la prise en charge du jeune et son évaluation.